

OBTENIR VOTRE PERMIS D'EXPLOITATION

RÈGLEMENTAIRE
SÉCURITÉ

Maîtrisez la législation des débits de boissons
et les démarches permettant d'obtenir votre licence



PUBLIC

- Créateur ou repreneur d'entreprise
- Dirigeant d'entreprise
- Salarié
- Demandeur d'emploi
- Personne à titre individuel

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation

DURÉE

3 jours (20 heures)

DATE ET HORAIRES

Retrouvez toutes les dates sur notre site web (QR code au verso)

LIEU

Retrouvez les informations d'accès, de transport et de restauration sur notre site web (QR code)

TARIF

400€

Prise en charge possible selon votre statut

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sous 48 heures avant le 1^{er} jour de formation sous réserve :

- D'un entretien de positionnement
- Des effectifs minimum et maximum pouvant être accueillis

ACCESSIBILITÉ

Formation adaptée et accessible aux besoins des personnes en situation de handicap : conditions d'accueil, accès et coordonnées du référent handicap sur notre site web (QR code)

Objectifs

- **METTRE EN OEUVRE** les dispositifs liés à la prévention et la lutte contre le risque « alcool », la protection des mineurs et les risques de santé publique
- **IDENTIFIER** les groupes de boissons et les différentes licences

LES CMA OCCITANIE



FINANCEMENT

Étude de la prise en charge adaptée à votre demande de formation et à votre situation professionnelle



EXPERTISE

Conseiller-formateur expert du domaine, spécialiste de l'artisanat et du tissu économique local



ACCOMPAGNEMENT

Nos équipes proposent des parcours sur-mesure pour développer vos compétences et concrétiser vos projets

Programme

- **Présentation de la formation** (article L3332-4-1 du code de la santé publique)
 - Le cadre législatif et réglementaire
 - Les sources du droit français
 - Police Administrative
- **Conditions d'ouverture d'un débit de boissons ou d'un restaurant**
 - Classification des boissons et licences
 - Démarches administratives
 - Obligations d'exploitation
- **Obligations liées à l'établissement**
 - Prévention et protection de la santé publique et de l'ordre public
- **Autres obligations**
 - Sécurité Incendie dans les ERP
 - Discrimination
 - Redevances audiovisuelles
- **Réglementation locale spécifique**
 - Horaires d'ouverture et de fermeture
 - Règlement sanitaire départemental
 - Arrêtés municipaux et préfectoraux spécifiques
- **Obligations sociales**
 - Embauche et types de contrat
 - Durée de travail
 - Affichages obligatoires
 - Formation professionnelle
 - Prévention des risques professionnels

➤ Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Groupe de 12 personnes en moyenne
- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique

➤ Modalités d'évaluation

- **Acquis** : questionnaire réalisé en début et fin de formation
- **Cas pratique** tout au long de la formation

CMA FORMATION



Contact et inscription

Contactez la CMA de votre département :
artisanat-occitanie.fr/porteurs-de-projet/formation-continue



CMA Occitanie

59 T Chemin Verdale
31240 SAINT-JEAN
crma@crma-occitanie.fr